

Newsletter du CDRP79



Actualités du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Deux Sèvres

Octobre 2019

PDIPR

La loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 (art 56) relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat dispose que « le Département établit, après avis des communes intéressées, un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ». La loi énumère de manière complète la liste des chemins qui peuvent faire l'objet d'une inscription au PDIPR, même s'ils ne sont pas supports de randonnée.

Ce plan vise à protéger juridiquement les chemins ruraux en préservant leur continuité. En effet les chemins ruraux qui appartiennent au « domaine privé » des communes, peuvent faire l'objet d'interruption de continuité dans le cas de vente, d'opérations d'aménagement foncier ou de travaux d'infrastructure (nouvelle route ou lignes TGV par exemple), etc....

Dans ses situations d'interruptions, les continuités des chemins inscrits au PDIPR doivent être rétablies à l'équivalent de la situation initiale. Ainsi, toute aliénation d'un chemin rural susceptible d'interrompre la continuité d'un itinéraire inscrit au PDIPR doit, à peine de nullité, comporter soit le maintien soit le rétablissement de cette continuité par un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la promenade et de la randonnée. Car les pratiquants qu'ils soient à pied, à cheval ou à VTT, recherchent avant tout des itinéraires de qualité. Ce plan préserve la continuité des itinéraires de randonnée et la liberté de circuler !

A ce jour, le PDIPR des Deux-Sèvres protège plus de 6000km de chemins ruraux parmi lesquels on compte un linéaire d'environ 2500 km pour plus de 240 itinéraires pédestres PR (Promenade et Randonnée) dont 47 de ces sentiers sont présentés dans le Topo Guide Randonnées en Deux Sèvres, édité en 2015. A cela se rajoute les grands itinéraires tels que les GR® (Grande Randonnée) et GRP® (Grande Randonnée de Pays), qui représentent plusieurs centaines de km de chemins.

Les conditions d'inscription d'un sentier au P.D.I.P.R. sont les suivantes :

- Le chemin doit être un chemin rural ou un chemin de la liste énuméré par la loi ;
- La commune doit avoir délibéré pour autoriser l'inscription des chemins ruraux ou la traversée des parcelles du domaine privé communale ;
- Le chemin privé ne peut être inscrit qu'après avoir fait l'objet de la signature d'une convention de passage avec les propriétaires des parcelles concernées ;
- Le Département, lorsque toutes les conditions sont remplies, délibère au final pour l'inscription au plan.

L'inscription se fait auprès des services du Conseil Départemental qui procédera à l'instruction du dossier en partenariat avec la FFRandonnée des Deux-Sèvres, qui a notamment en charge l'évaluation des itinéraires.

[Pour en savoir plus sur l'article L 361-1 du Code de l'Environnement](#)

La prochaine Journée Départementale

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Deux-Sèvres et l'association « Les Mille-Pattes Thouarsais » avec son président Adrien Gonnord, vous proposent lors de la journée départementale 2019 au départ de la halle des sports à St Jean de Thouars, 4 randonnées pédestres de 9, 13, 21 et 32 km mais aussi marche nordique, rando challenge découverte, rando santé®, rando patrimoine. Les randonnées pédestres seront encadrées par les clubs des Mille-Pattes Thouarsais, les MAR'MAU et les 3A Association d'Animation de l'Argentonnoy. La rando patrimoine sera encadrée par Sabine Blugeon du service Architecture et patrimoine de la Ville de Thouars. A partir de 10h un marché gourmand avec des producteurs locaux sera présent à la halle des sports.

Le partenaire de la Fédération VTF Vacances présentera toutes les destinations de séjours de randonnées. Un tirage au sort en cours de journée permettra de gagner un séjour.

Le programme détaillé de la journée est sur [le site du Comité](#).

Gratuit pour les licenciés – 2€ pour les non licenciés.

Cette journée départementale est l'occasion de présenter et rappeler le rôle très important du Comité Départemental - créé en 1981 - qui assure : une représentativité auprès des institutions locales, une participation à la création et au balisage des itinéraires de randonnée, une aide au développement de nouvelles pratiques, et permet d'accéder à une formation adaptée pour un encadrement, à l'immatriculation tourisme pour voyager en toute sécurité, à des conseils d'assistance juridique.

La Marche Aquatique en Deux-Sèvres

Cette nouvelle pratique dont la Fédération Française de la Randonnée Pédestre est délégataire par le ministère des sports, est étendue aux plans d'eau. Elle va pouvoir se dérouler en Deux-Sèvres au Parc de loisirs – étang du Prieuré Saint-Martin de Verruyes grâce à la signature d'une convention d'utilisation avec la Commune de Verruyes, l'appui du Comité Régional de la Randonnée Pédestre, l'appui du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre et la création d'un 40ème club affilié en Deux-Sèvres : AQUA NORDIC avec pour siège social Verruyes. Le parcours est de 200 m.

Un administrateur du Comité, Éric Couturier a suivi avec succès une formation d'encadrant Marche Aquatique. Dès que les démarches administratives effectuées par quelques bénévoles licenciés fondateurs du nouveau club AQUA NORDIC seront finalisées, l'achat de l'équipement adapté réalisé, les premières séances de marche aquatique pourront se dérouler.

Les dates qui seront fixées figureront sur le site du Comité.

D'ores et déjà, une deuxième journée d'initiation est prévue en novembre.

Dès maintenant il est fait appel à bénévole pour une 2ème formation d'encadrant et des assistants de cette nouvelle pratique de Marche Aquatique et du nouveau club AQUA NORDIC.

Les prochaines formations

La commission départementale de formation vous propose de participer à un stage GPS perfectionnement à Vitré les 16 et 17 novembre prochain. Au menu, l'utilisation avancée du GPS et des logiciels de cartographie Vous pouvez encore vous inscrire en [suivant ce lien](#) , dépêchez-vous il ne reste que 4 places.

Par ailleurs, la commission travaille au plan de formation 2020 pour vous proposer de nouveaux stages.

Rencontre du randonneur avec la grenadière

Chaque année, une vingtaine de séjours sont organisés par nos clubs, exclusivement en France. A noter cependant un projet en Espagne pour 2020.

Dans deux cas sur trois, le covoiturage est privilégié pour des raisons économiques, le nombre de participants ne justifiant pas l'usage de l'autocar.

Toutefois, au fil des ans, le recours au bus se développe. Puis, aucun club ne revient en arrière, compte tenu des avantages, notamment la sécurité et la tranquillité.

Les hébergeurs partenaires de la Fédération ont la faveur des clubs. Cependant d'autres font le choix d'auberges de jeunesse, du camping voire d'hôtels.

Les animateurs des villages vacances sont sollicités pour l'encadrement, à raison de deux circuits au choix chaque jour. La formule permet l'économie des reconnaissances. Les randonnées proposées se positionnent sur des thèmes choisis par le Village : patrimoine, sites remarquables, flore,... Le club organisateur a ainsi la certitude d'offrir à ses participants un programme riche, varié, et en toute sérénité.

Si randonner constitue l'activité principale du séjour, la découverte de la région enrichit le voyage. Culture, patrimoine, Histoire sont privilégiés.

En 2019, le randonneur deux sévrien a :

- Découvert le musée de l'hydraviation à Biscarrosse, une coutellerie à Laguiole, la fonderie de cloches à Villedieu les Poêles, Albi et sa cathédrale, les plages du débarquement en Normandie, la dune du Pyla.
- Flâné à Pont Aven, à Colmar, à Montbrison.
- Navigué sur le Tarn.
- Salivé au marché de Lannion, au musée de la fourme à Sauvain.
- Et...rencontré la grenadière.

Heureux randonneurs du Bocage qui avez posé le sac et les bâtons pour entrer dans ce lieu unique en France : le musée des grenadières à Cervières dans le Haut Forez.

La grenadière brode manuellement au fil d'or les insignes, appelées grenades qui ornent les tenues militaires (képis, fourragères, galons...) et les habits de nos académiciens. L'activité s'étend aux broderies civiles : entreprises, associations, commandes personnalisées...

La rencontre du randonneur et de la grenadière reste un moment fort du séjour. Le club a ainsi comblé ses adhérents en associant randonnées et moments riches en émotion.

Le séjour annuel fait partie désormais du calendrier des associations, fidélisant ainsi les licenciés et servant de vitrine alléchante au club.

Jean-Baptiste COUTURIER, 1er président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Deux-Sèvres

Jean-Baptiste COUTURIER, 1er président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Deux-Sèvres de 1981 à 1992 n'est plus. Il s'est éteint le 18 juin 2019 à l'âge de 94 ans. Ses obsèques se sont déroulées à Thouars dans la stricte intimité.

Jean-Baptiste COUTURIER avait été élu président de notre Comité en 1981 lors de l'assemblée constitutive qui s'était tenue à Secondigny. Les Deux-Sèvres étaient alors le 30ème comité départemental de randonnée constitué en France.

Outre ses fonctions de président du Comité Départemental, Jean-Baptiste COUTURIER avait été Professeur de lettres, Officier des Palmes Académiques et Administrateur de la Fédération Nationale de la Randonnée Pédestre.

Envoyez vos articles

Cette lettre d'information est mise à votre disposition et vous pouvez proposer des articles sur tous sujets en rapport avec la randonnée pédestre.

Vous organisez un voyage, une manifestation, vous parcourez une belle randonnée que vous voulez partager, vous aimez la faune, la flore, etc. Alors, aidez-nous à faire de cette lettre un véritable outil d'échanges entre les clubs de notre département en nous communiquant vos propositions d'articles à l'adresse mail : deux-sevres.webmaster@ffrandonnee.fr